

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, lors d'une séance spéciale du conseil municipal tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 365-18 ayant pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2019.

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 174, rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Nazaire, ce onzième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire trésorier

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Pierre-Yves Tremblay, résident de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cette effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2018.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier